

Le sport scolaire, un droit pour tous !

Liste soutenue par le SNEP 59

Les Conseils Départementaux et Régionaux, l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration de l'UNSS doivent être de VÉRITABLES lieux d'échanges, de réflexions, de décisions, en profitant de la présence des différents acteurs et interlocuteurs du sport scolaire. Les élu-e-s des AS entendent jouer leur rôle de militants de terrain et de porte-paroles de toutes celles et de tous ceux qui, dans les établissements et les districts, contribuent au rayonnement du sport scolaire.

Faire vivre un réel fonctionnement démocratique de l'UNSS

La démocratie n'est pas une charge mais une chance pour l'UNSS. Elle doit être au cœur du fonctionnement du service public du sport scolaire. Les enseignants d'EPS, animateurs d'AS et coordinateurs de district, doivent être associés collectivement aux décisions, aux choix concernant les contenus, les formes de pratique, le fonctionnement et l'organisation du sport scolaire. Ils font régulièrement la preuve de leurs capacités de conception et d'innovation. Il convient de faire vivre et de développer toutes les structures de réflexion, à tous les niveaux, afin qu'à tout moment, le maximum de collègues soit investi dans un processus collectif d'évolution et de transformation du sport scolaire.

Les instances de l'UNSS (Conseils Départementaux et Régionaux, AG et CA) doivent être réunies conformément aux statuts de l'UNSS. Ces structures doivent fonctionner démocratiquement en étant des lieux où se négocient vraiment les orientations du sport scolaire. Les élu-e-s des AS doivent pleinement être reconnus dans leur fonction et leur rôle à tous les niveaux de l'UNSS.

Conforter et développer les moyens de fonctionnement du sport scolaire du second degré

- **Le statut de service public de l'UNSS** doit être maintenu et appliqué à tous les niveaux.
- **Les subventions ministérielles** doivent permettre un projet ambitieux pour le sport scolaire, dans le cadre de la politique éducative, pour l'accès à une pratique de qualité de tous les élèves sur toute l'année scolaire.
- **Le rôle du district** doit être renforcé (districts nombreux et souvent identiques à un département dans d'autres régions, reconnaissance statutaire et financière des CDD...)
- **Les AS de chaque établissement** doivent être structurées autour d'un Comité Directeur sous l'impulsion d'un chef d'établissement Président.
- **L'intégration par les collectivités territoriales** et locales dans leur politique sportive de l'existence et du développement du sport scolaire du 2nd degré : Développement des installations sportives mises à disposition, apports de subventions, de concours matériels
- **Les services départementaux, régionaux et nationaux** de l'UNSS doivent bénéficier de moyens humains, matériels et financiers convenables.
- **Le contrôle médical obligatoire** des élèves licenciés doit être pris en charge par les médecins scolaires de l'EN, particulièrement pour tous les élèves dont les familles rencontrent des difficultés sociales et financières.

Une orientation permettant l'accès à la pratique du plus grand nombre de jeunes scolarisés

- Défendre le service public du sport scolaire. Les AS dans l'UNSS représentent un élément indispensable à la vie sociale et sportive de l'établissement et un véritable outil éducatif - qui peut être amélioré - et qui doit contribuer aujourd'hui à une autre approche du sport. Les élu-e-s des AS s'opposent à toute mise en place dans l'école de structures qui concurrenceraient le sport scolaire.
- Proposer des orientations permettant l'accès du plus grand nombre d'élèves à la pratique des APS, d'expression et de pleine nature dans une perspective d'apprentissage et de progrès (réussite, plaisir...) pour tous. Favoriser l'accès du plus grand nombre en favorisant la diversification des pratiques sportives émanicipatrice et refusant les discriminations.
- Repositionner la rencontre inter-établissements comme le cœur de notre métier et comme l'identité même du sport scolaire.
- Mettre en valeur et prendre en compte le dynamisme du sport scolaire et rechercher les solutions permettant de surmonter les difficultés là où elles existent
- Veiller à ce que le coût et les modalités de prise de licences ne pénalisent ni les élèves, ni les AS.

Préserver l'engagement militant des enseignants d'EPS...

- Le ministère et les rectorats doivent entendre les besoins du sport scolaire, ce qui implique le respect des missions des enseignants d'EPS et du forfait statutaire de 3h indivisibles dans le service hebdomadaire de chaque collègue, quelle que soit sa situation (titulaire, stagiaire ou contractuel, nommé sur moyens provisoires ou postes définitifs).
- La fonction de coordinateur de district UNSS, officiellement reconnue, doit être correctement indemnisée en IMP, doit être intégrable au service.
- L'animation de l'AS, du district doit être remise au cœur de toutes les étapes de la vie professionnelle (formation initiale, concours, formation continue, évaluation).
- Le mercredi après-midi doit être systématiquement libéré dans tous les établissements.
- Les installations sportives doivent être prioritairement disponibles pour la pratique dans le cadre de l'AS.
- Les collègues doivent pouvoir bénéficier des autorisations d'absence nécessaires afin qu'ils puissent contribuer au fonctionnement du sport scolaire et de l'UNSS.
- Les transports doivent être facilités,
- Les élu-e-s des AS dans les structures doivent disposer des moyens pour assurer leur mandat, permettre leur expression et le compte-rendu de leur activité et de leurs interventions (lettre des élu-e-s des AS, espace sur le site UNSS, ...)

... et de tous les élèves

- Favoriser la participation des jeunes aux responsabilités liées à la vie de l'AS : fonctionnement, charges liées à la pratique, formation d'officiels, communication.
- Favoriser un exercice réel de la vie associative.
- Accès au plus grand nombre au sport scolaire, (par un coût moindre de la licence).